

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage , Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised;
unless otherwise indicated, all other terms and
conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf
indication contraire, les modalités de l'invitation
demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Science Procurement Directorate/Direction de
l'acquisition
de travaux scientifiques
11C1, Phase III
Place du Portage
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title-Sujet Système de connaissance améliorée de la situation maritime / Enhanced Maritime Situational Awareness	
Solicitation No. - N° de l'invitation T8840-180119/A	Amendment No. - N° modif. 007
Client Reference No. - N° de référence du client T8840-18-0119	Date 4 octobre / 4 October 2018
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-18-00841043	
File No. - N° de dossier 075ss. T8840-180119	CCC No./N° CC - FMS NO. / N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 2:00 PM on - le 15 Octobre / October 2018	Time Zone Fuseau horaire Heure normale de l'Est HNE
F.O.B. - F.A.B Plant-Usine : <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: April Campbell	Buyer Id - Id de l'acheteur 075ss
Telephone No. - N° de téléphone 613-858-9485	FAX No. - N° de FAX
Destination of Goods, Services and Construction: Destinations des biens, services et construction : Specified Herein Précisé dans les présentes	

Instructions : See Herein

Instructions : voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur Telephone No. - N° de telephone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



CETTE MODIFICATION DE L'INVITATION À SOUMISSIONNER VISE À RÉPONDRE AUX QUESTIONS ET À MODIFIER LA DP

- Q59 P. 92, section 3.2.2 – Services d'abonnement de logiciel sous licence (SALL). La section sur les soumissions financières demande un prix ferme pour les années d'option 2 à 5 sur le logiciel qui sera créé dans la partie 2, option 1 (14 mois). Dans la partie 2, des capacités supplémentaires doivent être classées par ordre de priorité et ajoutées au logiciel. En d'autres termes, vous demandez des prix fermes pour des logiciels qui n'ont pas encore été développés et qui vont évoluer, ce qui aura une incidence sur les coûts. Est-ce votre intention? Dans l'affirmative, comment allons-nous tenir compte des augmentations de prix nécessaires pour les années d'option 2 à 5 découlant des capacités supplémentaires développées pendant la période d'option 1?
- R59 Tout en respectant les critères financiers obligatoires, les soumissionnaires peuvent proposer des prix comme ils l'entendent en tenant compte du fait que le Canada paiera, en vertu du contrat subséquent, pour les modifications à apporter à la solution et les fonctionnalités à y intégrer. L'entrepreneur doit s'attendre à prendre en charge et à gérer toutes les modifications et les fonctionnalités ajoutées à la solution après leur intégration, conformément au prix unitaire tout compris de l'entreprise de Services d'abonnement de logiciel sous licence (SALL).
- Q60 P. 20, ST-31 et R40 de l'addenda n° 5 – « La solution doit permettre à l'utilisateur d'exporter des cartes géographiques interactives. » La réponse fournie dans l'addenda n° 5 ne donnait pas d'exemple de cas d'application comme demandé au départ.
1. Veuillez préciser ce que signifie une vue géographique interactive qu'un utilisateur pourrait exporter au moyen d'un exemple de cas d'application.
 2. Exporter dans quel format... PDF?
- R60 Veuillez vous reporter à la modification 006, R55.
- Q61 La structure de répartition du travail (SRT) (CTC-6, p. 17) est-elle une ventilation de l'ensemble des tâches que nous devons accomplir pour satisfaire aux exigences des phases 2 et 3, y compris l'élaboration de tout document, la gestion du projet, etc.?
- R61 La structure de répartition du travail (SRT) doit refléter le niveau d'efforts et la ou les catégories de travail nécessaires pour répondre aux exigences des phases 2 et 3 de l'évaluation, y compris l'élaboration des documents requis à la phase 3.
- Q62 Si vous constatez être en mesure d'attribuer des points à notre SRT, où les points sont évalués en fonction de notre capacité à répondre aux exigences, cela signifie-t-il que nous devons indiquer dans la SRT les ressources et le niveau d'effort nécessaires pour satisfaire à toutes les exigences obligatoires, ainsi qu'aux critères connexes des sections 4.4.1 et 4.4.2? Avez-vous également besoin d'une description de la façon dont notre solution répondra à chaque exigence?



- R62 Se reporter à la R61. Nous n'avons pas besoin d'une description de la façon dont la solution répondra à chaque exigence. Le Canada évaluera cela lors de la vérification de la solution à la fin de la phase 2.
- Q63 Est-il nécessaire de fournir le nom, la notice biographique et le curriculum vitae de toutes les ressources identifiées par catégorie de travail? Je ne trouve dans la phase de présélection aucune exigence d'identification du personnel par son nom, à l'exception du gestionnaire de projet (MTC-3, p. 16).
- R63 Nous évaluerons uniquement le gestionnaire de projet. Pour ce qui est de la SRT, les soumissionnaires doivent indiquer des titres pour chaque rôle défini.
- Q64 Conformément à l'addenda 4 (R12), les soumissionnaires ont « environ deux mois pour réaliser les travaux définis à l'annexe A, Énoncé des travaux, partie 1 ». Mais combien de temps y a-t-il entre le moment où le soumissionnaire obtient un contrat pour participer à la partie 1 et le moment où il est tenu d'accorder l'accès à son système (ST-1, p. 18)?
- R64 Inconnu. Supposons 72 heures ou moins.
- Q65 Selon l'exigence technique (ST-3, p. 18), la solution « doit être rédigée dans les deux langues officielles du Canada ». Doit-elle démontrer, au moment du premier examen, qu'elle permet une utilisation en français, ou doit-elle simplement démontrer qu'elle est capable de gérer plusieurs langues?
- R65 La capacité à prendre en charge plusieurs langues doit être démontrée au moment de la phase 2 : évaluation de la solution technique. Veuillez également vous reporter à l'amendement de la ST-3 ci-dessous.
- Q66 Coûts directs – Période d'option 1 – Formation (p. 89) – Le prix unitaire par utilisateur qui doit être fourni dans la section 2.1 de la soumission financière doit-il inclure le prix pour l'élaboration du matériel de formation et l'organisation de la mise en œuvre de la formation, ou doit-il être calculé uniquement pour la période réelle de formation des utilisateurs? Dans le second cas, ces autres activités liées à la formation devraient-elles être incluses comme catégorie de travail?
- R66 Il incombe au soumissionnaire de déterminer comment il souhaite structurer la proposition financière. Le prix pourrait inclure les coûts de l'élaboration du matériel de formation, de l'organisation de la formation, des didacticiels, des guides d'utilisateur, etc., ou seulement le coût de la formation. Les soumissionnaires peuvent inclure des catégories de travail supplémentaires dans la section de la catégorie de travail, si telle est la méthode préférée.



- Q67 Concernant la réponse R20 de la modification, plus précisément le passage « les travaux qui doivent être entrepris pour la période d’option 1, article 6, Étendue des travaux – Partie 2 de l’annexe A, Énoncé des travaux, dépendront des besoins des dix collectivités côtières autochtones », comment pouvons-nous déterminer les catégories de travail qui seront requises si nous ne connaissons pas les besoins dès à présent? Devons-nous présumer que les besoins de l’ensemble de la partie 2 seront semblables à ceux de la période initiale de cette même partie, avant l’« intégration continue des fonctions »?
- R67 Selon les renseignements fournis dans la demande de propositions (DP) et les modifications qui y sont apportées, les soumissionnaires sont invités à déterminer toutes les catégories de travail pouvant **éventuellement** être requises pour exécuter les services. La liste est fournie à titre d’illustration et peut également inclure des recoupements. Il est recommandé de consulter l’appendice 1 de l’annexe A, Catégories de travail et descriptions, pour déterminer les catégories que vous pouvez fournir ou celles qui, selon vous, peuvent être nécessaires.
- Q68 En ce qui concerne la réunion des soumissionnaires, pouvez-vous nommer les personnes qui y ont participé de votre côté, c’est-à-dire les personnes provenant de Transport Canada et de tout autre organisme représenté à la réunion des soumissionnaires?
- R68 Nous ne fournirons pas ces renseignements pour le moment. Veuillez consulter l’article 13 – Communications en période de sollicitation – des Instructions uniformisées 2003, lequel indique clairement que la communication concernant la demande de soumissions doit être adressée uniquement à l’autorité contractante. En cas de non-respect, la soumission pourrait être déclarée non recevable.
- Q69 Toujours concernant la réunion des soumissionnaires, pouvez-vous fournir une transcription des sommaires présentés au début de chaque section, y compris le survol des exigences ainsi que chacune des sections se rapportant au processus d’évaluation?
- R69 Le Canada ne fournira pas de transcription. Cependant, nous fournirons un aide-mémoire pour les exigences et le processus d’évaluation. Un résumé des questions reçues et des réponses sera également fourni. Ce document est en cours de traduction et sera publié sous peu.
- Q70 J’ai besoin de l’expérience d’un sous-traitant pour réaliser certaines des tâches et satisfaire aux exigences obligatoires. Une partie de l’expérience du sous-traitant concerné a été obtenue alors qu’il était employé d’une autre entreprise. Cette expérience sera-t-elle prise en compte?
- R70 Aux fins des critères ETO-1, ETO-2, CTC-1, CTC-2, CTC-3 et CTC-4, l’expérience fournie dans la soumission doit être celle du soumissionnaire lui-même (ce qui inclut l’expérience de toute entreprise formée par le soumissionnaire au moyen d’une fusion, mais qui exclut l’expérience acquise par l’achat d’actifs ou une cession de contrat) ou celle des sous-traitants du soumissionnaire (maximum de trois), à condition que le soumissionnaire fournisse une copie des ententes de collaboration, qu’il définisse le rôle et les responsabilités de chaque partie de l’entente et qu’il décrive la manière dont leur travail sera intégré.



Aux fins des critères ETO-1, ETO-2, CTC-1, CTC-2, CTC-3 et CTC-4, l'expérience acquise par un employé du sous-traitant du soumissionnaire alors qu'il était employé par un tiers n'est pas acceptable. Veuillez vous reporter à la modification qui figure à la partie 4 ci-dessous.

- Q71 Le Canada envisagera-t-il d'accepter les conditions du soumissionnaire négociées avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada/Services publics et Approvisionnement Canada, à la place de l'article 6.2 de la partie 6 (Conditions générales supplémentaires)?
- R71 Tous les soumissionnaires doivent être traités de manière égale; le fait de permettre à un soumissionnaire de déroger aux modalités prévues est considéré comme un avantage indu et ne sera pas pris en compte.
- Q72 Compte tenu de la récente tempête que nous avons subie et de la panne d'électricité de plusieurs jours qui en a découlé, nous demandons, en tout respect, un report de l'échéance pour la soumission des présentations au 23 octobre. Veuillez nous faire part de votre décision.
- R72 Un report supplémentaire de l'échéance pour la soumission des présentations n'est pas envisagé pour le moment.
- Q73 En ce qui a trait à la réponse R39 et au critère ETO-1, pourquoi n'est-il pas acceptable de citer un service d'hébergement par un tiers comme expérience obligatoire?
- R73 La solution de SIG de Connaissance améliorée de la situation maritime (CASM) doit être hébergée par l'entrepreneur. Par conséquent, le soumissionnaire doit démontrer une expérience antérieure en matière d'hébergement conformément au critère ETO-1. Veuillez vous référer à la R39.
- Q74 Page 17, ETO-3, « Le gestionnaire de projet proposé doit démontrer qu'il possède une expérience en réalisation d'un projet de SIG à grande échelle comme elle est définie ci-dessus. »

Puisqu'il est possible que le contrat débute à une date ultérieure à celle prévue dans la demande de propositions, il est aussi possible que le gestionnaire de projet proposé ne soit plus disponible. Le point 5.2.3 de la page 27 (Statut et disponibilité du personnel) offre une définition des raisons qui sont hors du contrôle du soumissionnaire. N'y figurent pas l'éventualité d'un report de la date de début des travaux et l'indisponibilité possible du gestionnaire de projet. Pour cette raison, nous sommes réticents à fournir le nom d'un gestionnaire de projet à l'ETO-3. Pourriez-vous envisager l'une des options suivantes :

- a) Modifier la section 5.2.3 et y inclure le report de la date prévue d'adjudication du contrat comme raison hors du contrôle du soumissionnaire?
- b) Permettre aux soumissionnaires de fournir suffisamment de renseignements pour démontrer que leur bassin de gestionnaires de projet a les compétences et l'expérience requises pour



satisfaire à l'ETO-3, sans qu'ils doivent nommer un gestionnaire de projets avant la date d'attribution de contrat?

- R74 Le Canada s'est engagé auprès des collectivités côtières à établir un calendrier de projet. Par conséquent, le Canada ne prévoit aucun retard dans l'évaluation ou l'adjudication du contrat pour ce projet. Les soumissions doivent demeurer ouvertes à l'acceptation pendant la période de validité des soumissions, ce qui inclut les services du gestionnaire de projet proposé. Si l'adjudication du contrat est retardée au-delà de la période de validité des soumissions prescrite, le Canada peut demander une prolongation de cette période conformément aux Instructions uniformisées 2003.
- Q75 Page 22, ST-38. « La solution devrait permettre la gestion et le stockage de grands volumes de données, soit 5 To ou plus. » Si une partie des 5 To est destinée à stocker des fichiers, quels sont les principaux types de fichiers qui devront être sauvegardés (p. ex. GeoTiff, JPG, SHP, XLS) et quel espace de stockage devons-nous prévoir environ pour ces fichiers?
- R75 La taille type des fichiers vectoriels individuels peut atteindre 10 Mo. Voici des exemples de formats de fichier courants pour les fichiers vectoriels : Google Earth (.kml), ESRI shapefiles (.shp) et GeoJSON (.json). La taille type des fichiers de données tramées individuels peut atteindre 100 Mo. Voici des exemples de formats de fichier courants pour les fichiers de données tramées : GeoTIFF (.tif), GRIB2 (.grib2) et netCDF (.nc et cdl).
- Q.76 Page 22, ST-38. « La solution devrait permettre la gestion et le stockage de grands volumes de données, soit 5 To ou plus. » Si une partie des 5 To est destinée à une base de données, quel espace de stockage devons-nous prévoir environ pour cette base de données?
- R76 La solution pourrait contenir de 10 à 40 bases de données géoscientifiques. L'empreinte d'une base de données individuelle peut aller de 10 à 100 Mo pour les bases de données contenant des fichiers vectoriels et de 100 à 1 000 Mo pour les bases de données contenant des fichiers de données tramées. Les soumissionnaires doivent s'attendre à un volume de données de 25 à 50 To pour la durée du contrat et les périodes d'option.
- Q77 ETO-1 note que « Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a eu une expérience en mise en oeuvre d'une solution de SIG à grande échelle au cours des trois dernières années à partir de la date de la demande, solution qui comprend les éléments suivants : a) plusieurs sites; b) une base d'utilisateurs répartis dans plusieurs lieux géographiques; c) des services d'hébergement (p. ex. autohébergé, hébergé par un tiers, sur le nuage). Si d'autres projets sont présentés, le Canada examinera seulement les quatre premiers par ordre de présentation. "

CTC-1 note que "Le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède, en plus de celle demandée dans le critère MTC-1, une expérience récente dans la mise en oeuvre de solutions de SIG à grande échelle qui comprennent les éléments suivants : a) multisites; et, b) présentent une base d'utilisateurs répartis dans plusieurs lieux géographiques; et, c) services d'hébergement (p. ex. autohébergé, hébergé par un tiers, sur le nuage). Les soumissionnaires peuvent présenter jusqu'à



six projets pour attester des éléments mentionnés ci-dessus. Si d'autres projets sont présentés, le Canada examinera seulement les six premiers par ordre de présentation. "

Pouvez-vous confirmer qu'il s'agit pour les soumissionnaires de fournir jusqu'à neuf exemples de solutions qui répondent à la définition d'une solution de système d'information géographique (SIG) à grande échelle, qui, selon la demande de propositions (DP), est « une solution qui comprend au moins : 200 utilisateurs, 5 points terminaux d'utilisateurs LAN et WAN distincts, une capacité de stockage de données de 100 téraoctets et 2 serveurs de SIG ».

R77 Se reporter à la R50. Les soumissionnaires **peuvent** soumettre jusqu'à neuf projets pour démontrer qu'ils satisfont aux critères d'évaluation définis dans la DP. Si un soumissionnaire a déjà réalisé un projet qui répond à tous les critères, un seul projet suffira pour répondre au critère ETO-1. Pour obtenir le nombre maximal de points disponibles concernant le critère coté CTC-1, les soumissionnaires ne doivent soumettre que 4 projets démontrant les trois éléments. Le Canada évaluera jusqu'à 6 projets.

* * * * *

À la partie 2, article 2.1 (Instructions, clauses et conditions uniformisées),

AJOUTER : (b) Section 04, Définition d'un soumissionnaire :

SUPPRIMER : Le terme ne comprend pas la société mère, ni les filiales ou autres sociétés affiliées du soumissionnaire, ni ses sous-traitants.

INSÉRER : Le terme ne comprend pas la société mère, ni les filiales ou autres sociétés affiliées du soumissionnaire.

À la partie 4, article 4.2 Évaluation par phases,

INSÉRER : 4.2.4 Expérience du soumissionnaire

Aux fins des critères ETO-1, ETO-2, CTC-1, CTC-2, CTC-3 et CTC-4, l'expérience fournie dans la soumission doit être celle de l'une ou plusieurs des personnes suivantes :

- i. le soumissionnaire lui-même (ce qui inclut l'expérience de toute entreprise formée par le soumissionnaire au moyen d'une fusion, mais qui exclut l'expérience acquise par l'achat d'actifs ou une cession de contrat);
- ii. les sous-traitants du soumissionnaire (maximum de trois), à condition que le soumissionnaire fournisse une copie des ententes de collaboration, qu'il définisse le rôle et les responsabilités de chaque partie de l'entente et qu'il décrive la manière dont leur travail sera intégré.

À la partie 4, article 4.3.1, *Définitions*, Solution de système d'information géographique (SIG) à grande échelle,



SUPPRIMER : Capacité de stockage de données de 100 téraoctets;

INSÉRER : Capacité de stockage de données de 50 téraoctets;

À la partie 4, article 4.4.1 (Critères obligatoires relatifs à la solution technique),

SUPPRIMER : ST-3 « La solution proposée doit être rédigée dans les deux langues officielles du Canada, comme le démontre un ou plusieurs des éléments suivants :

- Choix de la langue de préférence par l'utilisateur
- Fonctionnalité de bascule de langue
- Étiquettes et informations à l'écran qui s'affichent dans la langue sélectionnée
- Champs de saisie de données pour entrer l'information dans les deux langues

INSÉRER : ST-3 « La solution doit prendre en charge plusieurs langues, comme en témoigne une ou plusieurs des quatre exigences ci-dessous. Le soumissionnaire est invité à indiquer où cette solution est démontrée dans sa solution.

- Choix de la langue de préférence par l'utilisateur
- Fonctionnalité de bascule de langue
- Étiquettes et informations à l'écran qui s'affichent dans la langue sélectionnée
- Champs de saisie de données pour entrer l'information dans les deux langues